

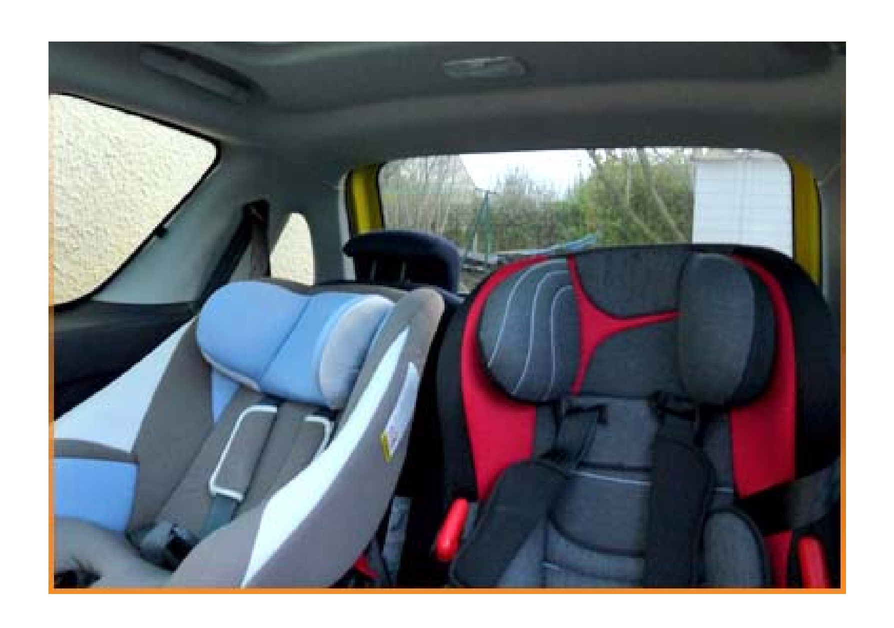
www.securiteconso.org

FICHE DE PRÉVENTION

PUÉRICULTURE ET JOUETS

SIÈGES AUTO

(Mise à jour – Novembre 2014)



Seuls les dispositifs de retenue (DRE) sont homologués. Ils protègent l'enfant en :

- évitant l'éjection (lors d'un choc à 50 km/h, un enfant de 15 kg, projeté en avant, devient une masse de 250 kg qui, sans système de retenue, est impossible à neutraliser) ;
- contrôlant le mouvement du corps au moment du choc ;
- répartissant les efforts sur les parties résistantes du corps.

En aucun cas, les barres d'appui et les filets dits de « sécurité » ne peuvent être considérés comme assurant la sécurité des enfants.

Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage.

Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise Weiss - Télédoc 312 - 75703 Paris Cedex 13
Secrétariat : +33 (0)1 44 97 32 08 - Documentation : +33 (0)1 44 97 32 11 - Télécopie : +33 (0)1 44 97 32 14

TEXTES APPLICABLES

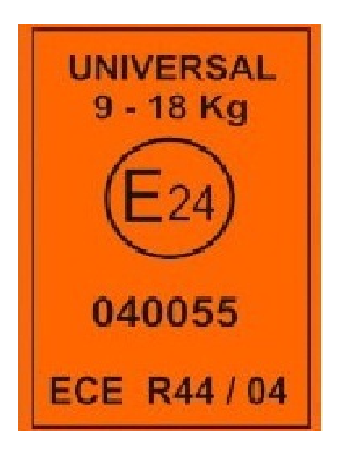
(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)

- Décret 2006-1496 du 29 novembre 2006 relatif à l'obligation du port de la ceinture de sécurité et à l'utilisation de dispositifs de retenue pour enfants et modifiant le Code de la route.
- Article R. 412-1 et suivants du Code de la route.
- Règlement n° 44 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) du 9 septembre 2011 concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour les enfants à bord des véhicules à moteur (dispositifs de retenue pour enfants).
- Règlement n° 129 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) du 29 mars 2014 concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants utilisés à bord des véhicules automobiles.

DIFFERENTS TYPES DE DISPOSITIFS DE RETENUE (DRE)

Lorsque vous choisissez un dispositif de retenue, vérifiez qu'il est conforme aux exigences de sécurité. Actuellement, deux textes sont en vigueur : 44/4 et R129.

- **Les modèles homologués R44**



Ils utilisent une **classification par groupes de poids** jusqu'à 36 kg :

- Groupe 0 : de la naissance jusqu'à 10 kg.
- Groupe 0+ : de la naissance jusqu'à 13 kg.
- Groupe 1 : de 9 à 18 kg.
- Groupe 2 : de 15 à 25 kg.
- Groupe 3 : de 22 à 36 kg.

- **Les modèles homologués R129 (i-Size)**



Ils utilisent une **classification par groupes de taille** et comportent un symbole « i-size » qui signifie que le dispositif peut être installé dans les véhicules « i-size », c'est-à-dire dans les véhicules équipés de points d'ancrage Isofix.

Les dispositifs de retenue avec ancrage Isofix se distinguent des dispositifs traditionnels qui se fixent au véhicule au moyen de la ceinture de sécurité. Ces dispositifs sont directement fixés au véhicule en 3 points d'ancrage intégrés au véhicule. Deux de ces points fixent le dispositif directement au véhicule. Le troisième est soit une sangle de retenue, qui relie le dispositif au dossier du siège et assure la stabilité du dispositif, soit une jambe de force, qui s'appuie sur le plancher et stabilise l'installation. Vérifiez que le véhicule est doté de ces points d'ancrage ; ce n'est pas toujours le cas des anciens modèles. L'un des avantages du système Isofix est qu'il permet de réduire le risque d'une mauvaise installation du dispositif de retenue dans le véhicule. Il permet également de diminuer la force d'impact sur l'enfant en cas de collision.

CONSEILS AVANT L'ACHAT D'UN DISPOSITIF DE RETENUE (DRE)

- Cherchez dans le manuel d'utilisateur du véhicule les indications sur le type de DRE à utiliser.
- Calculez le nombre de places dont vous avez besoin et vérifiez si l'espace disponible sur la banquette arrière est suffisant.
- Si la voiture dispose de points d'ancrage Isofix, vérifiez où ils sont positionnés.
- Le cas échéant, un dispositif de retenue dos à la route ne doit être installé sur le siège avant que si l'airbag de ce siège peut être désactivé et si la vision ou les mouvements du conducteur ne s'en trouvent pas perturbés. L'utilisation d'un siège auto dos à la route sur un siège doté d'un airbag frontal peut être fatale et est interdite. Assurez-vous que l'airbag a été désactivé.
- Il est important que le revendeur vous aide à essayer le siège auto dans votre véhicule. Étant donné que l'on trouve actuellement sur le marché aussi bien des modèles homologués R44 que des modèles homologués R129, les labels et les catégories peuvent être source de confusion puisqu'ils utilisent des mentions et des catégories différentes (âge/poids/taille).
- Un modèle « R44 Universel » est en principe compatible avec tous les véhicules dotés de ceintures de sécurité en 3 points.
- Un modèle « semi-universel, à usage restreint ou spécifique à un véhicule » ne sera pas compatible avec n'importe quel véhicule ; sa compatibilité devra donc être vérifiée avant l'achat et l'utilisation.
- Un dispositif « Isofix Universel » face à la route ne sera compatible qu'avec les véhicules dotés de points d'ancrage Isofix et de sangles de retenue.
- Les dispositifs « Isofix semi-universel » sont des dispositifs face ou dos à la route dotés d'une sangle de retenue ou d'une jambe de force qui ne sont pas compatibles avec tous les véhicules.
- Les modèles « Isofix semi-universel » peuvent, le cas échéant, être utilisés sur le siège avant. Ces modèles ne sont compatibles qu'avec les véhicules dotés sur le siège avant d'un point d'ancrage

placé sur le tableau de bord du côté du passager. Ces modèles ne doivent pas être utilisés sur un siège avant avec airbag frontal. Dans la mesure du possible, le siège doit, de préférence, être installé sur la banquette arrière qui est l'endroit le plus sûr.

CONSEILS DE PREVENTION

- Dans le cas d'un DRE dos à la route, vérifiez que le harnais est bien positionné sur le corps de l'enfant et pour les bébés, qu'il est légèrement en-dessous ou à hauteur d'épaule.
- Dans le cas d'un DRE face à la route, le harnais doit être placé au niveau de l'épaule ou légèrement au-dessus.
- Les DRE doivent posséder plusieurs fentes de manière à ce que le harnais puisse être correctement ajusté au niveau de l'épaule au fur et à mesure de la croissance de l'enfant.
- Vérifiez que le harnais est bien ajusté en passant un doigt en-dessous au niveau de l'épaule ou de l'entrejambe de l'enfant – vous ne devez pas pouvoir y passer plus d'un doigt. Essayez ensuite de pincer le harnais ; s'il se plie, c'est qu'il n'est pas assez tendu.
- Retirez, à l'enfant, manteau d'hiver et/ou tout autre vêtement encombrant avant de fixer le harnais ou la ceinture de sécurité. En cas de collision, les vêtements encombrants peuvent faire glisser l'enfant hors du dispositif de retenue. Une fois le dispositif de retenue attaché, vous pouvez couvrir l'enfant avec une couverture ou une veste pour qu'il ait chaud.
- Un dispositif homologué R44, qui peut être utilisé aussi bien dos que face à la route, est doté de codes couleur qui vous indiquent où faire passer les sangles de la ceinture de sécurité suivant la position choisie. Les codes, pour une installation dos à la route, sont en bleu tandis que les codes pour une installation face à la route sont en rouge.
- Si le DRE est fixé au moyen de la ceinture de sécurité, assurez-vous qu'il ne peut pas bouger.
- Lorsque cela est possible, installez le DRE au milieu de la banquette arrière, qui est la place la plus sûre. Néanmoins, ne le faites que si la ceinture de sécurité ou les points d'ancrage Isofix sont compatibles avec le DRE. Certains modèles de voitures plus anciens ne possèdent à cette place qu'une ceinture sous-abdominale.
- Attention, si vous utilisez un siège Isofix, veillez bien à utiliser les trois points d'ancrage : les deux points du véhicule qui permettent de fixer le DRE à la voiture et la sangle de retenue.
- Si vous utilisez un siège ou un rehausseur, assurez-vous que la ceinture sous-abdominale est bien placée au niveau des cuisses de l'enfant et non sur son abdomen.
- N'installez jamais un enfant sur un siège avant muni d'un airbag actif. Veillez dans ce cas à le désactiver.
- Lorsque vous utilisez un siège auto de catégorie 1 à l'extérieur du véhicule, placez-le toujours sur le sol pour éviter toute chute ; maintenez l'enfant attaché lorsque vous portez le DRE et retirez l'enfant de son siège lorsque vous n'avez plus à vous déplacer.
- Si vous disposez d'un siège auto qui s'adapte également à une poussette, ne laissez pas votre enfant dans le siège dans la même inclinaison. Une station prolongée dans la même position peut entraîner à terme des déformations posturales.
- Ne placez pas le siège auto sur les chariots de supermarché en raison des risques de chute de votre enfant.